

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1464 du 12 décembre 1946 :

n° 1464

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 décembre 1946

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro
31 décembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant Degendt (Pierre), de la milice indigène, est affecté, à compter du 20 décembre 1916. au poste administratif d'Ali-Sabieh, en remplacement de l'adjudant Darches, muté à la 2e compagnie de milice indigène, à Tadjoura. L'adjudant Degendt remplira à Ali-Sabieh les fonctions d'agent spécial, commissaire à l'immigration et de chef de bureau des douanes. En tant que commissaire à l'immigration il sera placé sous l'autorité directe du chef de la sûreté générale. Avant d'entrer en fonction il prêtera le serment prescrit par la loi. Mention de la prestation du serment sera inscrite sur la présente décision pour tenir lieu de commission d'emploi. Comme chef du bureau des douanes il aura droit à l'indemnité fixée par l'arrêté du 14 juin 1934.